COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

Procès-verbal de la 396e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 10 juin 2026, à 18 h 30, à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum et mot de bienvenue au nouveau membre étudiant, par le président d'assemblée, M. Sylvain Larocque, à 18 h 32. L'assemblée est tenue en présentiel.

Présences :	Mmes	Nisrin Al Yahya
		Véronique Bois
		Anne-Frédérique Champoux
		Joëlle Lachapelle
		Gabrielle Lamothe
		Chantal Provost
		Pascale Sirard
		Silvia Sivec
	MM.	Brandon Barrera
		Dhafer Ben-Khedher
		Sylvain Larocque
		Stéphane Lévesque
	M.	Houssam Alaouie s'est joint à la réunion à 18 h 42*
Absences :	Mmes	Zineb Bourjila
		Rukmini Canape-Brunet
		Elianne Rochefort
	MM.	Brahim Kriaa
		Gabriel Paradis
Invités :	Mmes	Eliane Araj, dir. adj. Service des ressources financières
		Hélène Gingras, dir. DSA
		Christianne Kaddis, dir. DRH
		Fréda Thélusma, dir. DFCSAE
	M.	Laurent Bédard, dir. DRITN
Secrétaire d'assemblée :		Me Roch Sergerie, secrétaire général
Observatrice :	Mme	Johanne Vincent, adj. DG

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
 1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de bienvenue au nouveau membre étudiant
 2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
 3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

3.1 Procès-verbal de la 395e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 15 avril 2026 – *Adoption*
3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 395e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 15 avril 2026
3.3 Dépôt du procès-verbal de la 495e réunion régulière du comité exécutif du 7 avril 2026
3.4 Calendrier annuel 2026-2027 des assemblées du conseil d'administration et des réunions du comité exécutif (DOC.,CA,396e,2026,2662)
3.5 Dépôt du rapport annuel d'activités 2025-2026 du comité de recours (DOC.,CA, 396e,2026,2663)
3.6 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif – *Adoption*
3.7 Nominations à la Commission des études pour l'année 2026-2027 – *Adoption*
3.8 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,396e,2026,2664) – *Adoption*
3.9 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,396e,2026,2665) – *Adoption*
3.10 Modifications à la Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (DOC.,CA,396e,2026,2666) – Adoption
3.11 Nouvelle Politique relative à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle (DOC.,CA,396e,2026,2667) – Adoption
3.12 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité d'audit du 23 mars 2026 (DOC.,CA,396e,2026,2668)
3.13 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 29 mai 2026 (DOC.,CA,396e,2026,2669)
3.14 Contrats de 25 000 $ et plus pour l'année 2025-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2670)

4. Points de décision ou de discussion avec invités
 4.1 Budget de fonctionnement initial 2026-2027 (DOC.,CA,396e,2026,2671) – *Adoption*
5. Points de décision
 5.1 Octroi de contrat pour l'acquisition d'équipements de réseau sans fil – *Adoption*
 5.2 Octroi de contrat pour des solutions infonuagiques préqualifiées – *Adoption*
 5.3 Octroi de contrat pour les services d'entretien ménager des pavillons Ignace-Bourget. Saint-Paul et l'Agora – *Adoption*
 5.4 Octroi de contrat pour la réfection des blocs sanitaires C-040-1 et C-040-2 – *Adoption*
 5.5 Octroi de contrat pour les services de gardiennage en sécurité du pavillon Irma-LeVasseur – *Adoption*
 5.6 Paiement de la dette de JACOBB – *Adoption*
 5.7 Paiement du solde de l'emprunt à long terme pour le financement de la réfection et la mise aux normes de la piscine – *Adoption*
6. Points de discussion
 6.1 Bilan stratégique 2021-2026
 6.1.1 Bilan des priorités institutionnelles 2025-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2672)
 6.1.2 Bilan du plan stratégique 2021-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2673)
 6.2 Plan stratégique 2026-2029 (DOC.,CA,396e,2026,2674) – *Adoption*
7. Points d'information
 7.1 Suivi du projet de réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget
 7.2 Rapport de la présidence
 7.3 Rapport de la direction générale

7.4 Rapport de la direction des études
7.5 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises

8. **Séance de huis clos** – discussion des membres du conseil sans la présence des hors-cadre et des gestionnaires.
9. Clôture

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Véronique Bois, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

3.1 Procès-verbal de la 395e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 15 avril 2026 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 395e assemblée régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Dépôt du procès-verbal de la 495e réunion régulière du comité exécutif du 7 avril 2026

Aucun commentaire de la part des membres.

3.4 Calendrier annuel 2026-2027 des assemblées du conseil d'administration et des réunions du comité exécutif (DOC.,CA,396e,2026,2662*)*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.5 Demande Dépôt du rapport annuel d'activités 2025-2026 du comité de recours (DOC.,CA,396e,2026,2663)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.6 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres

Résolution nº 3791 **Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation des transactions financières pour la période estivale 2026**

Attendu l'article 6.2.1 du *Règlement nº 20 sur la gestion financière* du Collège, qui prévoit que le conseil d'administration peut, dans les conditions et pour une période qu'il détermine, déléguer au comité exécutif le pouvoir d'approuver des transactions financières d'une valeur jusqu'à 500 000 $;

Attendu les divers contrats de service et les travaux qui sont en cours au Collège, lesquels doivent se poursuivre durant la période estivale 2026;

Attendu la possibilité que certains contrats puissent être octroyés et des factures payées pendant cette période, lesquels pourraient nécessiter l'approbation du conseil d'administration.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

de déléguer les pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif, avec reddition de comptes au conseil d'administration lors de la prochaine séance régulière, pour tout octroi de contrats et tout acquittement de factures excédant le niveau d'approbation du comité exécutif pour la période estivale 2026.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.7 Nominations à la Commission des études pour l'année 2026-2027 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution nº 3792 **Nominations à la Commission des études pour l'année 2026-2027**

Attendu que l'article 5.1 du *Règlement nº 12 instituant la Commission des études* stipule que le conseil d'administration doit procéder, sur recommandation de la direction des études. à la nomination de deux directions adjointes à la Direction des études, et sur recommandation de la direction de la formation continue et des services aux entreprises à la nomination d'une direction adjointe à la Direction de la formation continue;

Attendu que leur mandat est d'une durée d'un an;

Attendu la recommandation de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

de nommer les personnes suivantes à la Commission des études pour l'année 2026-2027 :

- **Claudine Lévesque, directrice adjointe des études ;**
- **Elsa Laflamme, directrice adjointe des études ;**
- **Geneviève Lachance, directrice adjointe à la formation continue.**

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.8 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,396e,2026,2664) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution nº 3793 **Sanctions d'études : Diplômes d'études collégiales (DEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, la Ministre décerne le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'étudiante ou l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme d'études auquel elle ou il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;
2) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

de recommander à la Ministre l'octroi du diplôme d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,396e,2026,2664.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.9 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,396e,2026,2665) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution nº 3794 **Sanctions d'études : Diplômes d'études collégiales (AEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut, s'il est autorisé à mettre en œuvre un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales. De plus, il peut, avec l'autorisation de la Ministre et aux conditions que celle-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;

Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;

Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiante ou l'étudiante qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elle ou il est admis;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,396e,2026,2665.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.10 Modifications à la Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (DOC.,CA,396e,2026,2666) – Adoption

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution nº 3795 **Modifications à la *Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications***

Attendu qu' il était prévu au plan de travail du comité sur la sécurité de l'information de réviser la *Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications*;

Attendu les améliorations proposées pour en simplifier la compréhension, ainsi que l'ajout de certains éléments permettant de refléter l'évolution technologique face à l'adoption massive de l'infonuagique et l'utilisation de l'intelligence artificielle;

Attendu que l'actualisation de la présente politique fait partie des priorités institutionnelles du plan stratégique 2021-2026 soutenant l'objectif d'adopter un cadre de gestion de la sécurité de l'information, et ce, conformément au calendrier législatif du Collège;

Attendu la recommandation du comité sur la sécurité de l'information;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

d'adopter la *Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications* modifiée, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,396e,2026,2666.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.11 Nouvelle Politique relative à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle (DOC.,CA,396e,2026,2667) – Adoption

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution nº 3796 **Nouvelle *Politique relative à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle***

Attendu que le Collège a adopté une *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* en 2000, laquelle a fait l'objet de modifications en 2002, 2009, 2016 et 2024;

Attendu la nécessité de clarifier les rôles et responsabilités des intervenantes et intervenants dans le cadre des processus d'approvisionnement et de gestion contractuelle;

Attendu que cette politique exige que le Collège adopte dans ses règlements des lignes internes de conduite portant sur divers éléments d'approvisionnement;

Attendu que cette politique ne contient pas les informations nécessaires;

Attendu que l'ensemble des lignes internes de conduite et autres éléments de reddition de comptes exigés par la Directive sont intégrés dans la nouvelle *Politique relative à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle*;

Attendu la recommandation du comité d'audit.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

d'abroger la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*; et
d'adopter la nouvelle *Politique relative à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle*, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,396e,2026,2667.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

3.12 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité d'audit du 23 mars 2026 (DOC.,CA,396e,2026,2668)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.13 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 29 mai 2026 (DOC.,CA,396e,2026,2669)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.14 Contrats de 25 000 $ et plus pour l'année 2025-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2670)

Aucun commentaire de la part des membres.

M. Houssam Alaouie se joint au conseil à 18 h 42.

4. **Points de discussion ou de décision avec invitées**

4.1 Budget de fonctionnement initial 2026-2027 (DOC.,CA,396e,2026,2671) – *Adoption*

Mme Eliane Araj, directrice adjointe à la Direction des affaires administratives, responsable du Service des ressources financières, présente un budget équilibré pour l'année 2026-2027. Elle explique que les revenus sont à la hausse et leur provenance.

Résolution nº 3797 **Budget de fonctionnement initial 2026-2027**

Attendu que	les parties prenantes ont été consultées lors du processus de préparation budgétaire;
Attendu	la mise en priorité des besoins, notamment la réussite des étudiantes et des étudiants;
Attendu	la hausse de la clientèle à la formation régulière;
Attendu	les revenus découlant des activités de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;
Attendu	le dépôt de la part du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) quant au budget qui est prévu pour le Collège pour l'année 2026-2027;
Attendu	la nécessité d'un dépôt de budget de fonctionnement équilibré qui sera transmis au MES avant le 30 juin 2026;

Attendu la recommandation du comité d'audit.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Nisrin Al Yahya, il est résolu à l'unanimité.

d'adopter le budget de fonctionnement initial 2026-2027, pour un montant total prévu de revenus de 76 248 926 $ et de dépenses de 76 248 926 $, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,396e,2026,2671.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5. **Points de décision**

5.1 Octroi de contrat pour l'acquisition d'équipements de réseau sans fil – Adoption

Résolution nº 3798 **Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements de réseau sans fil**

Attendu les autorisations reçues de la Direction générale et du conseil d'administration pour un mandat d'achat de 353 000 $ auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau, conformément à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Collège (résolutions adoptées : CA.379e.2024-04-24 / CA.384e.2024-11-27 / CA.387e.2025-04-16);

Attendu que le Collège doit procéder au remplacement de son réseau sans fil dont la fin de vie utile est prévue d'ici la fin août 2027 et que, pour ce faire, un montant de 335 000 $ est requis pour l'acquisition de ces équipements;

Attendu que la durée du mandat au CAG est de trois (3) ans, et qu'il comporte deux options de renouvellement d'un an chacune, pour un total de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2023 au 29 février 2028;

Attendu la confirmation reçue du CAG permettant au Collège d'augmenter la valeur du mandat;

Attendu que. selon le *Règlement n° 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration autorise préalablement toute transaction de plus de 200 000 $;

Attendu que le financement de ce projet est prévu à même le budget d'investissement pour les années 2026-2027 et 2027-2028;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques.

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité.

d'autoriser le Collège à procéder à l'octroi d'un contrat d'acquisition pour un montant total maximum de trois cent trente-cinq mille dollars (335 000 $) avant taxes ; et

d'autoriser la Direction générale et la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques à faire toute chose nécessaire et à signer tout document ou contrat requis pour fins de mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5.2 Octroi de contrat pour des solutions infonuagiques préqualifiées – *Adoption*

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, informe les membres du Conseil que la solution proposée n'est plus offerte par Microsoft. Une solution alternative sera soumise pour décision lors d'un prochain Conseil d'administration.

Un suivi du dossier sera fait lors du Conseil d'administration de septembre.

Retiré

5.3 Octroi de contrat pour les services d'entretien ménager des pavillons Ignace-Bourget. Saint-Paul et l'Agora – *Adoption*

Résolution nº 3800 **Octroi de contrat pour les services d'entretien ménager – Ignace-Bourget, Saint-Paul et l'Agora numérique**

Attendu la nécessité d'assurer les services d'entretien ménager aux pavillons Ignace-Bourget, Saint-Paul et l'Agora numérique;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 14 avril 2026;

Attendu que le contrat est d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement no 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 $ et plus;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Gabrielle Lamothe, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité.

d'octroyer le contrat pour les services d'entretien ménager – Ignace-Bourget, Saint-Paul et l'Agora numérique, d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes, à l'entreprise 3559840 CANADA INC. (CIRO) pour le montant de 5 615 151,73 $ avant taxes.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5.4 Octroi de contrat pour la réfection des blocs sanitaires C-040-1 et C-040-2 – *Adoption*

Résolution nº 3801 **Octroi de contrat pour la réfection des blocs sanitaires C-040-1 et C-040-2**

Attendu la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires C-040-1 et C-040-2;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 14 avril 2026;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement nº 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 $ et plus;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Joëlle Lachapelle, appuyée par Brandon Barrera, il est résolu à l'unanimité.

d'octroyer le contrat pour la réfection des blocs sanitaires C-040-1 et C-040-2 à l'entreprise Construction Buram Inc. pour le montant de 248 180,00 $ avant taxes.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5.5 Octroi de contrat pour les services de gardiennage en sécurité du pavillon Irma-LeVasseur – *Adoption*

Résolution nº 3802 **Octroi de contrat pour service de gardiennage en sécurité du pavillon Irma-LeVasseur**

Attendu la nécessité d'assurer la sécurité au pavillon Irma-LeVasseur;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas pour des services de gardiennage le 15 avril 2026;

Attendu que le contrat est d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement no 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 $ et plus;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Véronique Bois, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité.

d'octroyer le contrat pour service de gardiennage en sécurité du pavillon Irma-LeVasseur, d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes, à l'entreprise 9420-4500 Québec Inc. (RafaSoins – Rafa Sécurité) pour le montant de 557 341 $ avant taxes.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5.6 Paiement de la dette de JACOBB – *Adoption*

Monsieur Renaud Bellemare, directeur du bureau de la recherche et de l'innovation et directeur général de JACOBB, informe les membres du conseil que la collaboration avec le Collège John-Abbott se poursuit pour le développement de JACOBB. Suite à la dissolution de l'organisme à but non lucratif, le Collège doit acquitter sa part de la dette constatée à la dissolution de JACOBB.

Résolution no 3803 **Paiement de la dette de JACOBB**

Attendu que les premières années de mise en activités du centre collégial de transfert technologique JACOBB ont engendré des déficits;

Attendu que pour dissoudre l'organisme à but non lucratif (JACOBB) nécessite que celui-ci soit libre de toutes dettes;

Attendu que l'entente nous liant au Collège John-Abbott implique un partenariat à 50 % pour chacun des collèges;

Attendu que le 1er juillet 2024, la dette s'élevait à 1 037 722 $;

Attendu que le Collège John-Abbott a déjà remboursé sa part de la dette au montant de 518 861 $;

Attendu que le Collège dispose de cette somme dans ses soldes de fonds de fonctionnement;

Attendu la recommandation du Bureau de la recherche et de l'innovation.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité.

d'autoriser le paiement de la dette de 518 861 $ à l'aide des sommes disponibles dans les soldes de fonds de fonctionnement.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

5.7 Paiement du solde de l'emprunt à long terme pour le financement de la réfection et la mise aux normes de la piscine – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, explique l'avantage financier pour le Collège de procéder au remboursement anticipé de cette dette.

Résolution no 3804 **Paiement du solde de l'emprunt à long terme pour le financement de la réfection et mise aux normes de la piscine**

Attendu que la résolution no 2944, adoptée par le conseil le 21 mars 2017, autorisait le Collège à faire un emprunt autofinancé pour le projet de réfection et de mise aux normes de la piscine pour une somme de 796 000 $ auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Attendu que la résolution no 2944 prévoyait le remboursement de cet emprunt sur une période de 15 ans et que le terme de l'emprunt initial était de 5 ans avec une échéance se terminant le 7 avril 2022;

Attendu qu' une demande de financement a été transmise à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour un emprunt résiduel et autofinancé de 563 125.36 $ pour une période de dix ans, soit avec une échéance au 7 avril 2032;

Attendu que le solde de l'emprunt en date du 13 avril 2026 était de 366 752,22 $ et que cette somme est disponible dans les soldes de fonds de fonctionnement;

Attendu que le gain escompté en frais d'intérêts en procédant au remboursement anticipé de la dette serait d'environ 40 000 $, le montant précis n'étant confirmé que le jour même du remboursement;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Nisrin Al Yahya, il est résolu à l'unanimité.

d'autoriser le paiement du solde de l'emprunt à long terme pour le financement de la réfection et mise aux normes de la piscine incluant les frais de pénalités; et

d'autoriser la Direction générale et la Direction des services administratifs à signer le règlement de l'emprunt (acte d'hypothèque mobilière, les billets et les autres contrats et documents relatifs au nom du Collège), et à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires et utiles pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

6. Points de discussion

6.1 Plan stratégique 2021-2026

6.1.1 Bilan des priorités institutionnelles 2025-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2672)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le bilan des priorités institutionnelles et souligne que huit des dix priorités ciblées sont complétées et que les deux autres sont à des stades très avancés.

6.1.2 Bilan du plan stratégique 2021-2026 (DOC.,CA,396e,2026,2673)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le tableau récapitulatif illustrant les réalisations du plan stratégique 2021-2026 et en dresse un bilan très positif.

Une motion de félicitations et de remerciements à toutes les équipes qui ont porté la réalisation du plan est proposée par Sylvain Larocque, président du conseil d'administration, et appuyée à l'unanimité par les membres.

Mme Pascale Sirard, directrice générale, propose une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit de M. Sylvain Larocque en reconnaissance de son dévouement et de son implication au développement du Collège. Cette proposition est chaleureusement appuyée par tous les membres.

Mme Pascale Sirard, directrice générale, propose également une motion de sincères remerciements à l'endroit Mme Sylvia Sivec, pour son engagement envers le Collège, laquelle est unanimement appuyée par les membres.

6.2 Plan stratégique 2026-2029 (DOC.,CA,396e,2026,2674) – *Adoption*

Mme Pascale Sirard, directrice générale, présente le Plan stratégique 2026-2029, fruit d'un vaste processus d'élaboration amorcé il y a 18 mois. La démarche a donné lieu à d'importantes consultations auprès du personnel, de la communauté étudiante et de partenaires externes, notamment les écoles secondaires et les universités. Les résultats témoignent d'un fort niveau d'adhésion de la communauté collégiale, tant chez le personnel que chez les étudiantes et étudiants.

Le plan repose sur trois orientations stratégiques :

1. **Prioriser la connexion humaine** en mettant l'accent sur l'expérience étudiante, le sentiment d'appartenance et la force du collectif.
2. **Développer la résilience individuelle et collective** afin de mieux répondre aux enjeux climatiques, sociaux et de santé. Cette orientation vise notamment la réduction des inégalités, l'amélioration de l'accès aux services essentiels et la transformation durable des pratiques institutionnelles.
3. **Réaliser une transformation appuyée sur l'intelligence artificielle et les technologies émergentes**, tout en préservant la place centrale du jugement humain. Le Collège souhaite encadrer l'utilisation de l'IA de façon éthique, responsable et éclairée, et adapter ses programmes pour en maintenir la pertinence.

En somme, le plan présente une vision humaniste de l'enseignement supérieur. Il affirme que le Collège doit agir comme un acteur de changement capable de renforcer les liens humains, de favoriser une société plus équitable et durable et d'intégrer l'intelligence artificielle avec discernement. L'objectif ultime est de développer davantage ce qui distingue l'humain tout en tirant parti du potentiel des nouvelles technologies.

Résolution nº 3805 **Plan stratégique 2026-2029**

Attendu que conformément à l'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Collège a élaboré un nouveau plan stratégique pour la période 2026 à 2029;

Attendu que le projet de *Plan stratégique 2026-2029* a été soumis à la Commission des études avant sa présentation au Conseil pour les matières qui relèvent de la compétence de la Commission;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Nisrin Al Yahya, il est résolu à l'unanimité.

d'adopter le Plan stratégique 2026-2029, tel qu'il paraît au documer DOC.,CA,396e,2026,2674; et

de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur une copi du plan stratégique et de le rendre public.

ADOPTÉE
CA,396e,2026-06-10

7. Points d'information

7.1 Suivi du projet de réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, annonce le lancement officiel des travaux de réfection de la fenestration des ailes S et T du Pavillon Ignace-Bourget et informe les personnes présentes que la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Martine Biron, sera présente lors de cet évènement.

7.2 Rapport de la présidence

M. Sylvain Larocque informe le conseil que la présente séance constituera sa dernière assemblée régulière comme président du conseil : il continuera d'agir à ce titre pour la période estivale, mais il y aura nécessité d'élire une nouvelle présidente ou un nouveau président lors de la prochaine assemblée.

Il souligne qu'il est confiant dans la poursuite des affaires du Collège compte tenu de la qualité des membres du conseil, de leur implication et de leur bonne collaboration. Il évoque également la coopération qui s'est développée avec la directrice générale, Mme Pascale

Sirard, et le soutien mutuel qui s'est développé au fil des dossiers, mais aussi avec le personnel du Collège plus généralement.

7.3 Rapport de la direction générale

La directrice générale, Pascale Sirard, informe les membres de l'inauguration de l'espace commémoratif qui a eu lieu le 9 juin dernier et qui est dédié à la mémoire de quatre anciennes étudiantes de notre Collège : Geneviève Bergeron, Barbara Daigneault, Maryse Leclair, victimes de l'attentat antiféministe du 6 décembre 1989 à Polytechnique Montréal, ainsi que Narjes Ben Yedder, victime de féminicide le 26 janvier 2024.

Aménagé près du pavillon Saint-Paul, cet espace extérieur a été pensé comme un lieu de mémoire et de recueillement qui incarne notre mission de façon très concrète, car Il réaffirme notre engagement à bâtir un milieu d'études sécuritaire, inclusif et respectueux. La cérémonie s'est déroulée en présence des familles et d'une centaine de membres de la communauté du Collège.

7.4 Rapport de la direction des études

Le 9 juin, le Collège a tenu une matinée pédagogique sur le thème de l'intelligence artificielle, réunissant environ 130 membres du personnel autour d'ateliers portant notamment sur l'IA générative, l'intégrité intellectuelle, l'évaluation, les enjeux éthiques et les impacts sociaux. Cette activité s'inscrit dans les travaux du comité institutionnel sur l'IA et d'une communauté de pratique regroupant des représentants des 17 départements.

Les résultats d'un sondage auprès de 121 enseignants démontrent une progression importante de l'appropriation de l'IA : 92 % l'ont utilisée, comparativement à 60 % en 2024. De plus, 64 % affirment avoir adapté leurs pratiques d'enseignement ou d'évaluation, et 65 % considèrent que l'IA peut soutenir les apprentissages des étudiantes et des étudiants.

Le Collège s'est également démarqué lors du colloque de l'AQPC grâce à une forte participation de son personnel et à la présentation de plusieurs initiatives pédagogiques. L'événement a aussi permis de souligner l'excellence de l'enseignante Shirley Lacasse.
Enfin, plusieurs activités de fin d'études ont eu lieu, notamment les épreuves synthèses de programme. Parmi les réalisations marquantes figure « L'inconnu », une œuvre immersive créée par cinq étudiants en Techniques d'intégration multimédia, qui sera présentée à MTL connecte et diffusée dans divers événements éducatifs.

7.5 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises

Mme Fréda Thélusma, nouvellement en poste, se présente aux membres du conseil d'administration. À la lumière de ses premières semaines d'intégration, elle partage quelques constats préliminaires concernant la formation continue. Elle souligne la poursuite des activités, malgré un contexte de transition, le dynamisme observé dans les secteurs de la francisation, de la santé et de l'administration, ainsi que les réflexions en cours dans le secteur de l'informatique. Elle met également en évidence la collaboration avec les autres secteurs du Collège, notamment dans le cadre de la relocalisation du pôle santé au pavillon Irma-LeVasseur. Enfin, elle rappelle la contribution de la formation continue à la mission

éducative du Collège, contribution qu'elle a notamment pu observer lors de la remise des bourses de l'Agora numérique et de la collation des grades.

8. **Séance de huis clos** – Discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et des hors-cadre

9. Clôture

Sur proposition du président, la clôture de l'assemblée est prononcée à 21 h 25.

Me Roch Sergerie Secrétaire général	Houssam Alaouie Président d'assemblée

ADOPTÉ

Secrétariat général
Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 15 avril 2026
(395e assemblée régulière)

DOSSIER	***ACTION PRISE***
3.5 Demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)	*La demande de financement sera déposée d'ici le 22 juin 2026, date limite des dépôts.*
5.1 Octroi de contrat pour la réfection des planchers des gymnases simple et double du pavillon Ignace-Bourget – projet S25-32	*Le contrat a été octroyé à l'entreprise Multi-Sports Surface inc.*
5.2 Octroi de contrat pour le remplacement du monte-charge de l'aile T du pavillon Ignace-Bourget	*Le contrat a été octroyé à l'entreprise Ascenseurs Innovatec inc.*
5.3 Calendrier scolaire des étudiantes et étudiants de l'enseignement régulier 2026-2027	*Le calendrier a été présenté au Syndicat des enseignantes et des enseignants. Aucune modification n'a été demandée.* *Le calendrier et la résolution l'adoptant ont été transmis au MES.*